



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et des collectivités locales**

**Arrêté n°DCL-BCBFL-24-022 portant versement
de la dotation de compensation
de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)
Année 2024 (secteur communal)**

**Le préfet du Calvados,
chevalier de l'ordre national du Mérite,**

VU le 1 de l'article 78 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 ;

VU l'article 130 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Sur proposition de la secrétaire générale ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est alloué aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) désignés en annexe, en application des dispositions visées ci-dessus pour l'année 2024, une somme globale de **7 999 866 € (sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-six euros)** au titre de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, qui sera versée selon les modalités définies à l'article 3.

Article 2 :

Le tableau joint en annexe présente, pour chaque commune et chaque EPCI à fiscalité propre, le montant prévisionnel de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle au titre de 2024.

Article 3 :

Ces sommes seront prélevées sur le compte 4651100000 « Compensations », code CDR : COL4801000 (non interfacée) et versées sur le compte 748312 « D.C.R.T.P. » en M57 (748313 « Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle » en M14).

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès du signataire de l'acte ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux ou hiérarchique (une absence de réponse vaut rejet implicite à l'issue d'un délai de deux mois). Le tribunal administratif peut être saisi

par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 :

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des finances publiques du Calvados sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 27 février 2024

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale,



Florence BESSY

Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

TOTAL GENERAL

TOTAL	Versement DCRTP 2024	Montant mensuel	ACL Décembre 2024
	7 999 866 €	799 979 €	800 055 €

Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

Service de gestion comptable (SGC) de BAYEUX

CODIQUE POSTE	INSEE COMMUNE	LIBELLE COLLECTIVITE	Versement DCRTP 2024	Montant mensuel	ACL Décembre 2024
14005	47	BAYEUX			
14005	V047	CC BAYEUX INTERCOM	33 901,00 €	3 390,00 €	3 391,00 €
14005	370	LE MOLAY LITTRY	26 183,00 €	2 618,00 €	2 621,00 €
14005	35	BALLEROY SUR DROME	29 141,00 €	2 914,00 €	2 915,00 €
TOTAL			89 225,00 €	8 922,00 €	8 927,00 €

Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

Service de gestion comptable (SGC) de CAEN MUNICIPALE

CODIQUE POSTE	INSEE COMMUNE	LIBELLE COLLECTIVITE	Versement DC RTP 2024	Montant mensuel	ACL Décembre 2024
14013	U818	CU CAEN LA MER	5 762 780,00 €	576 278,00 €	576 278,00 €
14025	76	BLAINVILLE SUR ORNE	15 669,00 €	1 566,00 €	1 575,00 €
14013	181	CORMELLES LE ROYAL	27 895,00 €	2 789,00 €	2 794,00 €
14013	341	IFS	26 319,00 €	2 631,00 €	2 640,00 €
14025	488	OUISTRÉHAM	46 180,00 €	4 618,00 €	4 618,00 €
14013	556	SAINT-ANDRÉ SUR ORNE	51 450,00 €	5 145,00 €	5 145,00 €
TOTAL			5 930 293,00 €	593 027,00 €	593 050,00 €

Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

Service de gestion comptable (SGC) de FALAISE

CODIQUE POSTE	INSEE COMMUNE	LIBELLE COLLECTIVITE	Versement DCRTP 2024	Montant mensuel	ACL Décembre 2024
14023	258	FALAISE	6 806,00 €	680,00 €	686,00 €
14023	719	URVILLE	19 061,00 €	1 906,00 €	1 907,00 €
TOTAL			25 867,00 €	2 586,00 €	2 593,00 €

Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

Service de gestion comptable (SGC) de LISIEUX

CODIQUE POSTE	INSEE COMMUNE	LIBELLE COLLECTIVITE	Versement DC RTP 2024	Montant mensuel	ACL Décembre 2024
14052	366	LISIEUX		- €	- €
14052	L866	CA LISIEUX NORMANDIE	313 551,00 €	31 355,00 €	31 356,00 €
TOTAL			313 551,00 €	31 355,00 €	31 356,00 €

Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

Service de gestion comptable (SGC) de VAL ET LITTORAL

CODIQUE POSTE	INSEE COMMUNE	LIBELLE COLLECTIVITE	Versement DC RTP 2024	Montant mensuel	ACL Décembre 2024
14026	437	MONDEVILLE	11 327,00 €	1 132,00 €	1 139,00 €
14026	5	VALAMBRAY	16 708,00 €	1 670,00 €	1 678,00 €
14026	119	CAGNY	35 806,00 €	3 580,00 €	3 586,00 €
14047	327	HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR	6 975,00 €	697,00 €	702,00 €
14026	456	MOULT-CHICHEBOVILLE	30 292,00 €	3 029,00 €	3 031,00 €
TOTAL			101 108,00 €	10 108,00 €	10 136,00 €

Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

Servie de gestion comptable (SGC) de TROUVILLE

CODIQUE POSTE	INSEE COMMUNE	LIBELLE COLLECTIVITE	Versement DCRTP 2024	Montant mensuel	ACL Décembre 2024
14059	333	HONFLEUR	435 767,00 €	43 576,00 €	43 583,00 €
TOTAL			435 767,00 €	43 576,00 €	43 583,00 €

Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

Service de gestion comptable (SGC) de VIRE

CODIQUE POSTE	INSEE COMMUNE	Libellé collectivités	Versement DCRTP 2024	Montant mensuel	ACL Décembre 2024
14043	762	VIRE NORMANDIE	763 014,00 €	76 301,00 €	76 305,00 €
14043	V862	CC INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	328 510,00 €	32 851,00 €	32 851,00 €
14043	V852	CC PRÉ-BOCAGE INTERCOM	12 531,00 €	1 253,00 €	1 254,00 €
TOTAL			1 104 055,00 €	110 405,00 €	110 410,00 €

